



Commission  
d'accès à l'information  
du Québec

**Québec**

Bureau 2.36  
525, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5S9  
Téléphone: 418 528-7741  
Télécopieur: 418 529-3102

**Montréal**

Bureau 18.200  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1W7  
Téléphone: 514 873-4196  
Télécopieur: 514 844-6170

Sans frais: **1 888 528-7741** cai.communications@cai.gouv.qc.ca www.cai.gouv.qc.ca

PAR COURRIEL :

Québec, le 22 janvier 2020

Monsieur

Objet : Votre demande d'accès  
N/Réf. : 1920060

---

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 14 janvier dernier afin d'obtenir :

- « • La ventilation de l'effectif de la Commission d'accès à l'information (CAI au 31 mars 2019, soit 58, dans le détail suivant :
  - Bureau de la présidence
  - Secrétariat général
  - Direction des Affaires juridiques
  - Direction de l'Administration
  - Direction de la Surveillance
- Le nombre de (i) directeurs et de (ii) chefs de service au sein de chaque Direction de la CAI au 31 mars ainsi qu'au 31 décembre 2019.
- Le nombre de dossiers d'enquête menés dans l'année se terminant le 31 mars 2019 par la Direction de la Surveillance concernant la non-conformité des organismes publics qui assujettis à la Loi sur l'accès et le Règlement sur la diffusion de l'information ».

En ce qui concerne la ventilation de l'effectif de la Commission d'accès à l'information au 31 mars 2019 par unité administrative, vous trouverez cette information dans le tableau intitulé Répartition de l'effectif en poste au 31 mars 2019 par unité administrative qui apparaît à la page 44 de notre rapport annuel de gestion 2018-2019 disponible à l'adresse suivante : <https://www.cai.gouv.qc.ca/publications-et-documentation/rapports/>

En ce qui concerne votre demande concernant le nombre de directeurs et de chefs de service au sein de chaque direction au 31 mars et au 31 décembre 2019, vous trouverez ces renseignements dans le même tableau que celui indiqué au paragraphe précédent pour ce qui est du 31 mars 2019. Ces mêmes renseignements, en date du 31 décembre 2019, se trouvent dans le document que vous trouverez ci-joint. Toutefois, certains renseignements ont été retirés de ce document puisqu'ils ne sont pas accessibles suivant le paragraphe 1<sup>o</sup> de l'article 53 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels<sup>1</sup>. Ces informations constituent des renseignements personnels qui ne peuvent être communiqués sans le consentement des personnes concernées. Cet article va comme suit :

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1<sup>o</sup> la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

Enfin, en ce qui concerne le nombre de dossiers d'enquêtes menés dans l'année se terminant le 31 mars 2019 par la Direction de la Surveillance concernant la non-conformité des organismes publics qui sont assujettis à la Loi sur l'accès et le Règlement sur la diffusion de l'information, je vous informe que la Commission d'accès à l'information a mené 3 enquêtes de sa propre initiative concernant le respect de la Loi sur l'accès et le Règlement sur la diffusion de l'information.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

---

<sup>1</sup> RLRQ, c. A-2.1, la Loi sur l'accès.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

« Original signé »

Rémi Bédard  
Direction de l'administration  
Responsable de l'accès aux documents et de  
la protection des renseignements personnels

p.j. Avis de recours  
Article 53  
Suivi des postes et de l'effectif\_2019-12-31\_caviarde